

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

2/2 – REQUALIFICATION DE LA PLACE VAUBAN - ACQUISITION DE FONCIER

L'étude stratégique réalisée dans le cadre de la préparation du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine a identifié la place Vauban comme secteur à enjeux - notamment en termes de restructuration, requalification et embellissement des espaces publics – suite aux importantes réhabilitations du patrimoine bâti qui ont eu lieu dans ce secteur. Il s'agit ainsi de requalifier le socle des immeubles Anémone et Jasmin (côté ouest) et de prolonger la trame végétale du mail Carrel vers le sud.

Après le réaménagement (en préfiguration de l'ANRU 1) du parking Maréchal Juin, de la rue Vincent de Paul et de la rue Faidherbe par la Ville et la MEL, puis la réhabilitation de l'immeuble Jasmin et de la tour Anémone par Partenord, il est aujourd'hui nécessaire d'achever la rénovation de ce quartier en intervenant sur les espaces publics de la place Vauban.

Ces travaux de requalification visent également à soutenir l'animation et la fréquentation des locaux commerciaux et de services présents dans ce secteur et à les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les travaux envisagés nécessitent l'acquisition des parcelles AK0069 en partie (pour environ 394 m²), et AK0068 en partie (pour environ 141 m²), espaces matérialisés sur le plan joint à la présente délibération et appartenant respectivement à une copropriété et à Partenord.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, de l'amélioration du cadre de vie qui en résultera et du portage de l'aménagement par la Ville, il a été proposé aux propriétaires de céder ces emprises à la commune à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais nécessaires à la cession (notaire, géomètre).

L'assemblée générale des copropriétaires et Partenord ont donné leur accord sur ces principes.

Compte tenu de leur montant, ces acquisitions ne sont pas soumises à avis France Domaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir une partie de la parcelle AK0069, pour une contenance d'environ 394 m², à l'euro symbolique,
- acquérir une partie de l'actuelle parcelle cadastrée AK0068, pour une contenance d'environ 141 m², à l'euro symbolique,
- signer tous les actes et documents relatifs à ces opérations, et notamment les actes notariés de transfert de propriété,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2113, article fonctionnel 90824.